

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-391 du 12 Septembre 1986

portant approbation du Budget Prévisionnel, Exercice 1986, de l'Office Béninois du Cinéma (O BE CI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-473 du 14 décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information et des Communications,

VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU le décret N° 84-110 du 28 février 1984 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois du Cinéma (O BE CI),

SUR proposition du Ministre de l'Information et des Communications,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Août 1986,

DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel, Exercice 1986, de l'Office Béninois du Cinéma (O BE CI), tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 12 Septembre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information
et des Communications,



Ali HOUDOU

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Sidier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGCEN 4 MIC 10
MJLEPSP-MFE-MPS 12 Autres Ministères 9 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1
IGE et ses Sections 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-Gde-Chanc 1
OBECI 10 CCIB 1 JORPB 1.--